

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE- SEANCE DU 7 JANVIER 2016

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BEGHAIN, M. BENOIT, M. BERTRAND, Mme BINET, M. ENGELIBERT, M. FIGEAC, Mme LISAK, Mme TAUZIN, Mme CROCE, Mme D'ORGEIX, Mme PINEDE, M. DE LA FUENTE, Mme BERTON, M. SELVA.

Etait représentés : M. FRANCE, Mme MARIUS, Mme DUCOURNEAU, Mme DUTHU.

M. BAUDRY ouvre la séance à 14h15.

I - Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2015

M. BAUDRY indique que ce procès-verbal n'a pu encore être rédigé et qu'il sera diffusé prochainement pour être approuvé lors de la prochaine commission de la recherche.

II - Examen des projets répondant à l'Appel d'offres Région 2016

M. BAUDRY indique que 14 projets sont présentés par les équipes. On peut considérer que ce chiffre est un indicateur d'un bon dynamisme des unités de recherche de notre établissement. Les dossiers n'ont pu être transmis aux membres avant la séance car certains n'ont pu être finalisés que ce matin même.

M. BAUDRY propose de passer à l'examen de chaque demande.

Mme DUFEAL de l'UMR PASSAGES présente un projet intitulé « ETNA » : Empreintes et Traces Numériques en Aquitaine, regards croisés sur l'analyse des fréquentations dans l'espace touristique de la Grande Région Sud-Ouest. La demande est de 1 664 € en fonctionnement, sur un budget total de 21 170 €. Ce projet s'accompagne d'un contrat doctoral et d'un post-doc.

M. BENOIT pose la question de savoir si la commission devra opérer des choix en raison des limites de l'enveloppe PSE.

M. BAUDRY répond que l'ensemble des demandes pour cet appel à projet s'élève à 34 679 €. Si l'on compte la somme des dépenses dans le cadre de la première

session PSE (38 864 €) et le financement pour le soutien aux revues, nous devrions disposer des moyens nécessaires, cela tout de même à la condition de diminuer le soutien aux revues. Cette question fera l'objet d'un débat. Quant aux projets Région, il estime que l'enjeu d'un soutien est très important sur le plan financier. En effet, pour une somme de 34 679 € nous obtiendrions, si tous les projets étaient validés et si toutes les allocations étaient accordées, la somme de 2 354 000 €.

L'effort que nous ferions en diminuant le soutien financier aux revues nous permettrait de tenir dans l'enveloppe et, éventuellement d'obtenir, auprès de l'équipe présidentielle, un supplément pour l'enveloppe PSE.

Mme CROCE souligne qu'il est important de pouvoir bénéficier d'une seconde session de la PSE et d'en connaître la date.

M. BAUDRY dit que tous les projets présentés dans le cadre de cet appel à projets Région ne seront peut-être pas validés et qu'en conséquence la somme des 34 679 € que nous engagerions aujourd'hui ne sera pas intégralement dépensée. Ainsi nous disposerions d'un reliquat. Toutefois, non seulement ceci n'est pas souhaitable mais surtout nous n'aurons cette information qu'à la mi-juillet. Si une seconde session devait avoir lieu au printemps, il faudrait en effet demander une somme supplémentaire pour l'enveloppe PSE.

Le second projet est porté par M. TOZZI de l'UMR PASSAGES qui s'intitule « PARTICIPE » : Participation, modes de vie durables et TIC. Il n'y a pas de demande de financement PSE pour ce projet dont le budget global est de 84 000 € hors contrat doctoral (2 contrats sont demandés).

Le troisième projet porté par M. BERNARD (ARCHEOVISION) s'intitule « Monumothèque d'Aquitaine » (budget global de 280 000 €).

M. BERNARD précise qu'il n'y a pas de demande de financement PSE pour ce projet.

Le quatrième projet intitulé « PORTAGE » : Ports et aménagements fluviaux de la Garonne maritime à l'Estuaire, est porté Mme COLIN de l'UMR AUSONUS. La somme demandée s'élève à 4 640 € pour un budget global de 206 140 € (non compris les deux post-doc demandés).

M. FIGEAC précise que, dans le cadre du CEMMC, un axe est dédié à ce type de recherches et il regrette que des rapprochements n'aient pu avoir lieu entre enseignants-chercheurs travaillant sur la même thématique.

Mme CROCE demande si l'établissement peut apporter à lui seul les 20% nécessaires au co-financement exigé par la Région.

M. BAUDRY répond que dans le cas où d'autres co-financement n'ont pu être trouvés, l'établissement peut apporter en totalité la somme équivalant aux 20 %.

Le cinquième projet est porté par Mme FARAVEL de l'UMR AUSONIUS. Il s'intitule « Habiter, consommer, échanger dans l'Aquitaine garonnaise médiévale ». La somme demandée est de 3 000 € pour un budget global de 95 750 €.

Le sixième projet est présenté par M. GORGUES de l'UMR AUSONIUS. Il s'intitule « La norme et le geste : intégration économique et pratiques techniques en Méditerranée ancienne (1^{er} millénaire avant JC) ». La somme demandée est de 7 741€ pour un budget global de 86 705 € (non comptée une demande de contrat doctoral)

Le septième projet est porté par Mme LACHAUD de l'EA CEMMC. Il s'intitule « Patrimoine et développement économique et viticole : l'exemple de deux noyaux d'élites, Sauternes et Cognac ». 500 € sont demandés en investissement pour un budget global de 78 130 € (non comptée une demande de deux post-doc).

Le huitième projet est présenté par M. CEREPPI de l'équipe Géorressources. Le projet s'intitule : « Stockage géologique de Co2 ». Cette demande ne concerne que le financement d'un contrat doctoral.

M. BAUDRY précise que cette demande, qui a été négociée avec la Région, vient se greffer sur un projet de recherche financé depuis plusieurs années par l'ADEME.

Le neuvième projet présenté par M. DANIEL de l'UMR IRAMAT, s'intitule : « INDIGO » : Couleurs du monde flottant. La demande est de 1 465 € pour un budget global de 195 544 € (non comptées les demandes d'un contrat doctoral et d'un post-doc).

La dixième demande est présentée par M. FAIVRE de l'UMR IRAMAT. Ce projet s'intitule « NATCH » : Neanderthalenses aquitanensis : Territoires, chronologie, Humanité. Il n'est pas demandé de financement pour ce projet porté par l'équipe PACEA de l'université de Bordeaux. Le budget global se monte à 419 266 € (non comptée la demande de 2 post-doc).

Le onzième projet est porté par Mme CARAYOL de l'équipe MICA. Il s'intitule « CIVILINUM, les incivilités numériques ». La somme demandée est de 4 549 € pour un montant global de 62 745 € (non comptée une demande de contrat doctoral).

Le douzième projet est porté par Mme DULAURANS de l'équipe MICA. Il s'intitule « CIEL » : Compétences informationnelles des étudiants de licence. La somme demandée est 5 380 € pour un budget global de 60 400 € (non comptée une demande de post-doc). Ce projet est lié à un autre présenté sur le volet enseignement et porté par l'UB en partenariat avec le SCD. Celui-ci est en attente des résultats qui seront produits par les enquêtes menées dans le cadre du projet CIEL.

Le treizième projet est porté par Mme BEYAERT-GESLIN de l'équipe MICA. Il s'intitule « Sémiotique du design d'information ». La demande est de 4 800 € pour un budget global de 26 500 € (non comptée une demande de contrat doctoral).

Mme PINEDE signale que cette recherche se fera en relation avec l'université de Limoges.

Le quatorzième projet est porté par M. Cédric BRUN de l'EA SPH. Il s'intitule « Neuroessentialisme, explication neuroscientifique et diffusion des neurosciences : le cas du neurodroit ». La demande est de 1 440 € pour un budget global de 36 200 € (nom comptée la demande de deux post-doc).

Le quinzième projet, qui ne figure pas dans le tableau, est porté par M. PERAUD pour UBI (projet d'innovation sociétal en sciences humaines et sociales). Le projet s'intitule « Plateforme de cartographie exploratoire en sciences humaines et sociales. Démarche mutuelle appliquée au secteur culturel ». Il n'y a pas de demande de financement PSE pour ce projet dont le budget global est de 206 065 €.

Pour la validation de l'aide financière correspondant aux montants qui ont été indiqués, et relative aux projets qui ont été présentés, M. BAUDRY propose de passer au vote.

Résultats du vote :

Votants	: 18
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 17

La Commission de la Recherche valide l'ensemble des dossiers répondant à l'appel à projets de la Région 2016 et s'engage à cofinancer à hauteur demandée les projets sollicitant un financement UBM (voir tableau ci-après).

III - Examen des demandes de subvention pour les revues - année 2016

M. BAUDRY explique que pour rentrer dans l'enveloppe PSE restante, l'attribution du financement des projets Région ayant entraîné une dépense de 34 679 €, il est nécessaire de diminuer l'aide globale aux revues. Il propose que cette diminution soit de 5 000 €.

M. BAUDRY présente l'ensemble des dix revues qui sollicitent une aide et suggère que, dans le cas où la revue présente une très bonne santé financière, le montant accordé soit diminué en rapport de la demande. Il prend l'exemple de revues qui ont des ressources importantes du fait de leurs ventes en ligne et à ce sujet, il émet le regret que la revue Lumières ne soit toujours pas numérisée.

M. SELVA plaide pour ne pas réduire les subventions. Il souligne que les charges salariales s'alourdissent et pèsent d'autant sur les budgets.

M. BAUDRY évoque le cas de la revue SERBICA qui constitue une publication unique en France et publiée en ligne et qui mériterait d'être soutenue à hauteur de la somme demandée. Il évoque aussi « Horizons/Théâtres » qui est une revue récente, porteuse d'enjeux importants relativement à la place des études arabes dans notre université.

Mme BINET ne partage pas entièrement ce point de vue, considérant que cette revue, qui mérite bien entendu d'être soutenue, n'a pas cependant un lien direct avec les études arabes proprement dites au sein de notre université.

Mme TAUZIN est favorable à un vote global et soutient la demande du Bulletin Hispanique.

M. FIGEAC comprend la logique qui est proposée par M. BAUDRY. Toutefois il prend l'exemple des Annales du Midi qui sont financées à égalité par les universités de Bordeaux Montaigne et de Toulouse. Diminuer la subvention de Bordeaux Montaigne ferait courir le risque que la revue soit prise en main par l'autre université. Or nos étudiants de master et en doctorat publient dans cette revue et il serait dommage qu'ils ne bénéficient plus avec la même légitimité de cette opportunité. Le critère de la 'bonne santé financière' des revues ne peut donc pas être retenu pour justifier d'une diminution des subventions.

M. BAUDRY, suite à ces échanges, propose que la diminution de 5 000 € soit répartie de manière égale sur l'ensemble des revues. Ce qui diminuerait le montant de chaque subvention de 500 €.

M. BERTRAND dit qu'il est délicat d'avoir à diminuer les subventions de certaines revues et que la solution alternative est intéressante.

M. ENGELIBERT partage aussi cet avis.

Mme BEGHAIN demande s'il ne serait pas souhaitable que des professeurs émérites qui dirigent des revues acceptent de passer le relais à des collègues en activité.

M. BAUDRY suggère une diminution de 500 € pour toutes les revues en précisant que, dans le cas où un reliquat des sommes engagées pour le soutien aux projets Région serait constaté, un reversement serait effectué au prorata de la somme récupérée.

M. BAUDRY propose de voter sur la proposition qu'il vient de formuler.

Résultats du vote :

Votants	: 18
Abstention	: 0
Contre	: 2
Pour	: 16

La commission de la recherche adopte la proposition d'une diminution de 500 € de toutes les demandes de financement des revues (voir tableau ci-dessous) et d'un reversement maximal de 500 € à chacune en cas d'un éventuel reliquat sur le financement PSE des projets Région de l'année 2016.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée.

Le Président,

Signé

Jean-Paul Jourdan